



Service juridique

Le 5 octobre 2020

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, Lucien Ouellet, secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 742 est de **4 436** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **455** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement numéro 742 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint